



SANTÉ - MÉDICAL



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mon espace santé : bientôt de nouvelles fonctionnalités pour le carnet numérique



Mon espace santé est un service numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance maladie et le ministère de la Santé. De nouvelles fonctionnalités doivent prochainement faire leur apparition au sein de ce carnet de santé en ligne mis en place il y a un peu plus de 2 ans.

Inauguré officiellement le 3 février 2022, Mon espace santé a pour objectif de vous permettre de stocker et d'accéder rapidement à toutes vos informations médicales grâce à une plateforme en ligne sécurisée. Un agenda santé doit bientôt y être proposé. Il vous permettra notamment :


- De suivre l'historique de vos rendez-vous médicaux, pour mieux vous organiser et ne pas oublier de programmer les prochains ;
- De recevoir, si nécessaire, une alerte pour vous rappeler les dates clés liées au programme de dépistage organisé, à la vaccination...

Il est, par ailleurs, prévu qu'il puisse prochainement vous être transmis des messages de prévention personnalisés en fonction des différentes informations disponibles sur votre compte Mon espace santé.

Actuellement, vous avez déjà accès [sur cette plateforme](#) à :

- Votre profil médical, que vous pouvez remplir afin de décrire votre situation (traitements en cours, antécédents médicaux...) ;
- Votre dossier médical partagé, avec des documents ajoutés par vous-même ou envoyés par un professionnel ou un établissement de santé ;
- Une messagerie sécurisée de santé afin de dialoguer avec des professionnels de santé en toute confidentialité (le secret médical est respecté).


Sur le site, un espace vous permet également de transmettre vos ordonnances à la pharmacie de votre choix afin que vos médicaments soient préparés et déjà prêts lorsque vous venez les récupérer.

 **À noter :** le 29 février 2024, soit 2 ans après la mise en application de Mon espace santé, plus de 11 millions de personnes (environ 16 % de la population) avaient activé leur compte ; 450 000 l'ont fait en janvier 2024. Chaque semaine, plus de 300 000 personnes se connectent à leur compte.



SANTÉ - MÉDICAL



 **Rappel** : lors de votre première connexion à Mon espace santé, vous devez utiliser un code confidentiel qui vous a été transmis par l'Assurance maladie et qui est valable 6 semaines à partir de la date d'envoi. Si vous avez perdu ce code ou qu'il est à présent périmé, vous pouvez en demander un nouveau lors de la procédure d'activation de votre compte. Par la suite, vous pouvez à tout moment clôturer votre compte Mon espace santé.

Source : Service-Public – Lettre n°1146 – 14 mars 2024

Amicalement.

Webmaster – Communication
Hervé BLAISE

Le Président
Fernand ROZIAU